

Pré-diagnostic énergétique

pour disposer de conseils en rénovation
dédiés aux logements communaux

Un pré-diagnostic énergétique pour des préconisations en rénovation

Gain de confort, économies d'énergie, réduction de l'empreinte carbone, valorisation du patrimoine public... la rénovation énergétique des logements communaux présente de nombreux avantages pour les collectivités, mais aussi pour les locataires concernés.

Afin de conseiller les collectivités dans leur stratégie de rénovation, le SDE 24 propose de réaliser des pré-diagnostic énergétique dédiés aux logements communaux.

Ces études permettent d'identifier les points faibles du bâti vis-à-vis des déperditions thermiques et d'évaluer la performance énergétique des équipements (ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire...).

L'objectif est d'apporter des préconisations sur les travaux de rénovation à engager selon le temps de retour sur investissement, les économies d'énergie réalisées, la classe énergétique visée...

Grâce à cette prestation, réalisée en interne par un gestionnaire en énergies du SDE 24, les collectivités bénéficient de conseils rapides et efficaces pour lancer dès que possible leurs travaux de rénovation.



Prestations du SDE 24

- +** **Réalisation d'un état des lieux énergétique du logement**
avec visite d'un gestionnaire en énergies du SDE 24 sur site
- +** **Identification des points faibles du bâtiment**
en termes d'enveloppe et d'équipement
- +** **Préconisations en matière de rénovation énergétique à travers l'évaluation :**
 - du coût des travaux,
 - des économies réalisées en termes d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
 - de la classe énergétique après travaux,
 - du temps de retour sur investissement...
- +** **Informations sur les aides disponibles**
pour diminuer le reste à charge des collectivités.



COLLECTIVITES

Destinée aux collectivités adhérentes au Paquet Énergie-Climat du SDE 24, cette offre concerne les logements communaux.



FINANCEMENT

Le coût de cette prestation, réalisée par un gestionnaire en énergies du SDE 24, est de 200 € net de TVA par bâtiment.



SUBVENTIONS

Le pré-diagnostic énergétique, réalisé par le SDE 24, répond aux critères d'éligibilité pour solliciter les aides de l'État.

Procédure

Pour faire votre demande au SDE 24 :

- Contacter le Service DIRECT par mail : energies@sde24.fr
- Compléter et retourner la fiche de renseignements qui vous sera transmise ;
- Signer et renvoyer la proposition tarifaire ;
- Planifier une date de visite avec le SDE 24.

Ce pré-diagnostic énergétique n'est pas un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), ni un audit énergétique opposable lorsque les financeurs exigent le recours à un bureau d'études certifié.



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne d'investissement ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Pour plus d'informations, contactez la
Direction de la Stratégie Bas-Carbone - Service DIRECT

☎ 05 53 06 62 35
✉ energies@sde24.fr

📍 7 allées de Tourny - CS 81225
24019 PERIGUEUX cedex

sde24.fr

Membre de l'Entente Régionale

 **territoire
d'énergie**
NOUVELLE-AQUITAINE